



sens interdit d'une rue

Par **josyam**, le **16/06/2020** à **10:22**

Bonjour,

Notre maire a décidé de mettre notre rue en sens interdit dans un sens nous obligeant à faire un détour de 2 kms en empruntant dans ce cas un nouvel accès où nous ne pouvons pas passer avec un véhicule tel que notre camping car et camion de livraison de matériaux.

S'il n'est pas précisé sur le panneau sauf riverains , nous n'aurons pas le droit d'emprunter cette route ?

Merci d'avance, pour votre réponse.

Par **youris**, le **16/06/2020** à **11:19**

bonjour,

ce panneau placé au début des chaussées, indique que les véhicules ne peuvent pas accéder à la zone par le passage concerné.

vous pouvez expliquer à votre maire, les problèmes que vous posent cette interdiction.

salutations

Par **LESEMAPHORE**, le **16/06/2020** à **12:35**

Bonjour

le panneau sens interdit sauf riverain est parfaitement illégal , et la DsR ne met aucun ordre sur cette violation des textes .

Outre la suggestion pertinente de YOURIS demandez copie de l'arrêté motivant cette disposition.

En suite vous aviserez d'un recours administratif si pas de résolution amiable du préjudice a

exciper .